Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

Transmission d'informations aux maires

sur les risques majeurs présents dans la commune

Dossier d'information communal sur les risques majeurs

Commune de CHEVREMONT

SOMMAIRE

Partie I : Présentation des différents documents d'information préventive des populations.....7

A. LE RISQUE MAJEUR.....9
B.L'INFORMATION DES POPULATIONS.....9
C. LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS.....10
D. LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS AUX MAIRES.....10

Partie II : Les différents risques auxquels la commune de Chèvremont est exposée 13

A. RISQUE INONDATION.....15
B. RISQUE SISMIQUE.....18
C. RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN.....20
D. RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES.....24
II.D.1 LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEUREUSES PAR VOIES ROUTIERES ET FERROVIAIRES.....24
II.D.2 LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEUREUSES PAR CANALISATIONS....26

Partie III : Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.....29

Partie IV : Modèle d'affiche communale 33

Préambule

Inondations torrentielles, coulées de boue, conditions climatiques extrêmes voire même accidents industriels rappellent régulièrement que les risques naturels, météorologiques ou technologiques peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les populations qui y sont exposées.

Afin d'y remédier, et en parallèle des dispositifs officiels de prévention élaborés par les pouvoirs publics, la connaissance du risque par la population est indispensable.

Le présent document, dans un but de protection et de sensibilisation des habitants de la commune, informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour dans votre commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Il doit servir de base à l'élaboration ou à la mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Fait à Belfort, le 18 juillet 2013

Le Préfet

Jean Robert LOPEZ

Partie I : Présentation des différents documents d'information préventive des populations

Partie I	**A. LE RISQUE MAJEUR**

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa forte gravité. Trois critères sont à prendre en compte : le nombre de victimes, les dégâts matériels, l'impact sur l'environnement. **Le risque majeur est la somme d'un aléa + d'un enjeu**.

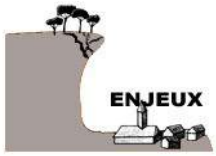

	B.L'INFORMATION DES POPULATIONS

Le droit à l'information préventive

« Les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles » (article L125-2 du code de l'environnement).

L'information de la population doit permettre à chacun de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité, les bons comportements ou réactions en cas de danger ou d'alerte ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. C'est une condition essentielle pour être acteur de sécurité.

Cadre réglementaire de l'information des populations :

- Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages, dite loi Bachelot.
- Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 relative à l'information environnementale
- Arrêté du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public
- le Code de l'Environnement
- le Code de la Sécurité Intérieure

Le propriétaire en tant que gestionnaire, vendeur ou bailleur d'un bien bâti ou non bâti, situé dans une zone à risque (liste établie par le préfet par arrêté préfectoral n°2012274-0001 du 30 août 2012), lors des transactions immobilières, conformément aux articles L125-5 et R125-23 à R125-27 du Code de l'Environnement, devra annexer au contrat de vente ou de location :

- un « état des risques » établi moins de six mois avant la date de conclusion du contrat de vente ou de location, en se référant au dossier communal d'information acquéreurs/locataires (IAL) qu'il pourra consulter en préfecture ou en mairie du lieu où se trouve le bien, ainsi que sur le site Internet de la préfecture

- la liste de ces sinistres avec leurs conséquences, si le bien a subi des sinistres ayant donné lieu à l'indemnisation au titre des effets d'une catastrophe naturelle, pendant la période où le vendeur ou le bailleur a été le propriétaire ou dont il a été lui-même informé.

Différents documents existent pour informer la population : le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le dossier de transmission d'informations aux maires (TIM).

LE MAIRE DOIT FAIRE CONNAITRE AU PUBLIC ET PERMETTRE LA CONSULTATION EN MAIRIE DES DOCUMENTS CITES.

Partie I	**C. LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS**

Le DDRM du Territoire de Belfort, élaboré par le Préfet en collaboration avec les services de l'État concerné, a été élaboré en novembre 2012.

Il est consultable à la Préfecture, dans toutes les mairies du département et sur le site Internet des services de l'État (www.territoire-belfort.gouv.fr).

Le but de ce document est d'informer et de sensibiliser la population sur les risques naturels, les aléas climatiques et les risques technologiques présents dans le département. De ce fait, chaque citoyen est préparé à avoir un comportement adapté face aux risques.

Les différents risques étant répertoriés (risque inondation, risque sismique, risque lié au transport de marchandises dangereuses, risque industriel, …), les conséquences sont prévisibles et les mesures de réduction de ce risque peuvent être alors mises en place. Par ailleurs, les consignes de comportement sont indiqués afin que la population puisse faire face à chaque risque.

	D. LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS AUX MAIRES

Pour chaque commune à risques, le Préfet est chargé de rédiger un dossier sur les risques présents dans la commune, appelé la transmission d'informations aux maires (TIM).

Ce dossier contient les différents risques auxquels la commune est exposée, la cartographie du zonage de ces risques, la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, un modèle d'affiche communale. Il est consultable à la Préfecture et à la Mairie.

Il sert de base de travail à l'élaboration, par le maire, du plan communal de sauvegarde.

Dans les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels (PPRN, PPRI) ou un plan de prévention des risques technologiques (PPRT), le maire doit obligatoirement réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) qui décrit son organisation communale pour faire face à tout événement de sécurité civile (article L731-3 du Code de la Sécurité Intérieure).

Partie I	**E. LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**

Le DICRIM précise les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. De plus, des consignes de sécurité seront mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Partie II : Les différents risques auxquels la commune de Chèvremont est exposée

A.	**RISQUE INONDATION**	**Une inondation est une submersion d'eau plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs variables. Elle est due à une augmentation de débit des cours d'eau, provoquée par des pluies importantes et/ou la fonte des couches neigeuses.**

La commune de **Chèvremont** est concernée par le risque inondation. En effet, elle se situe sur le bassin de la Bourbeuse faisant l'objet d'un plan de prévention des risques inondations (PPRI).

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'inondation

Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage

Coupez l'électricité et le gaz

Fermez les fenêtres

Ecoutez la radio France-Bleu Belfort-Montbéliard Fm 106.8

Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Ne conduisez pas

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitations
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
Chauffez dès que possible

Carte A3 pour version imprimable

Carte A3 pour version imprimable

B.	**RISQUE SISMIQUE**	**Une séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, le long de failles dans la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.**

La commune de **Chèvremont** est exposée au risque sismique de zone 3 c'est-à-dire modéré.

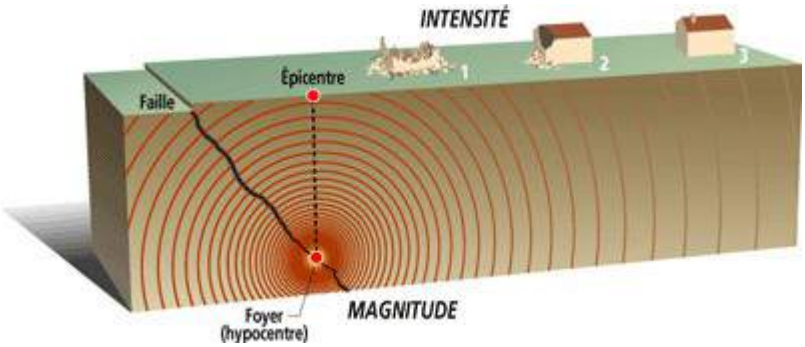

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas de séisme

Si vous êtes dans la rue, tenez vous à l'écart des bâtiments et restez au milieu des rues

Si vous êtes à l'intérieur, mettez vous à l'abri près d'un mur ou sous des meubles solides

Écoutez la radio France Bleu Belfort-Montbéliard Fm 106.8

Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Coupez l'électricité et le gaz

Ne fumez pas

Ne conduisez pas

Tenez vous à l'écart des fils électriques

Après l'événement :
Évaluez les dégâts
Informez les autorités

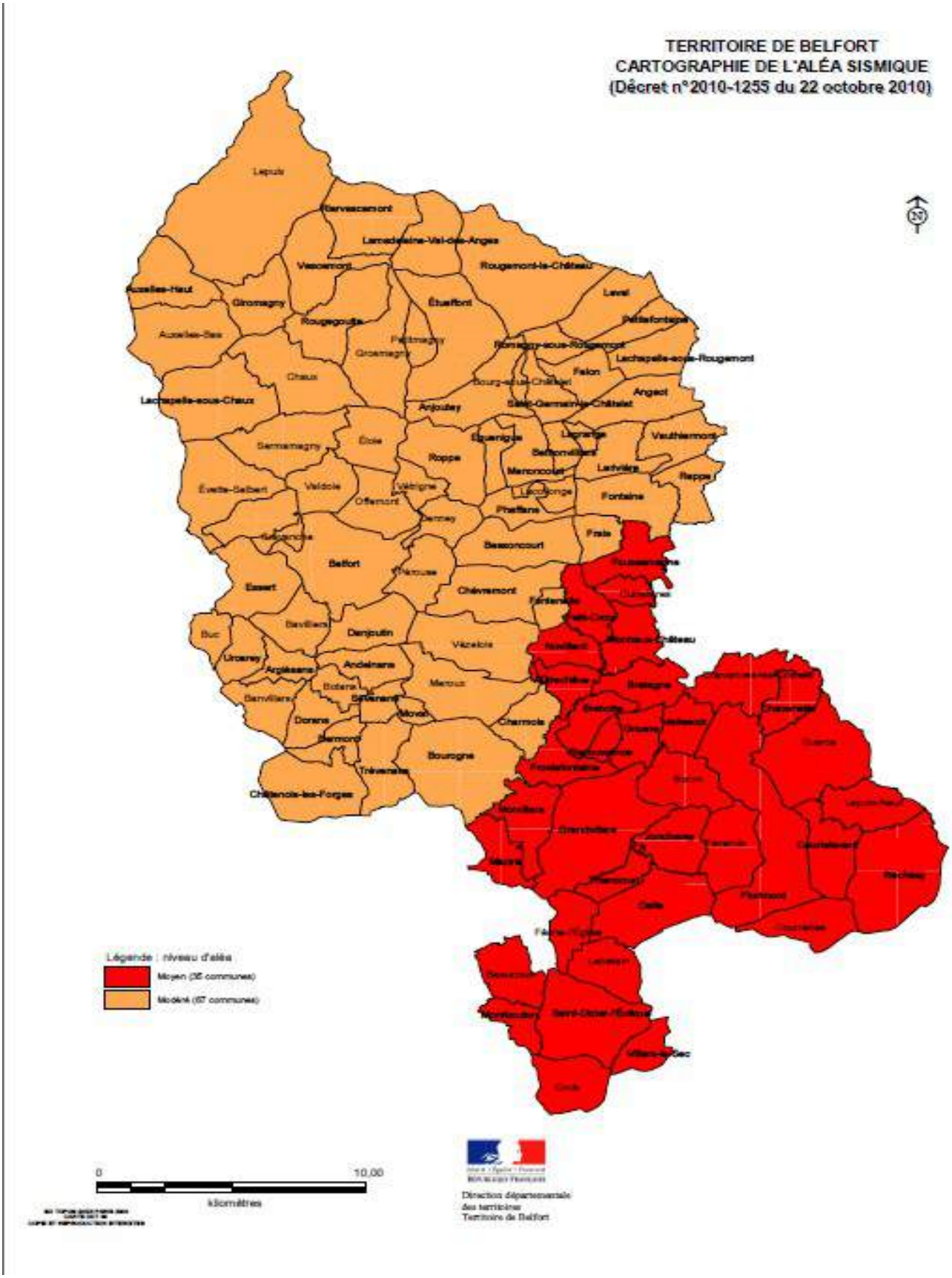
TERRITOIRE DE BELFORT
CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA SISMIQUE
(Décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010)
Lepuix
Bavilliers
Danjoutin
Vézelois
Bourogne
Châtenois-les-Forges
Chévremont
Belfort
Essert
Buc
Urcerey
Angeot
Fontaine
Rappe
Vauthiermont
Lachapelle-sous-Rougemont
Rougemont-le-Château
Laval
Lachapelle-sous-Chaux
Chaux
Anjoutey
Éguenigue
Meroncourt
Lepuix
Légende : niveau d'aléa
Moyen (35 communes)
Modéré (67 communes)
0
10,00
kilomètres
Direction départementale
des territoires
Territoire de Belfort

C.	**RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN**	**Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.**

La commune de **Chèvremont** est concernée par le risque mouvements de terrain résiduel en surface à cause d'une ancienne mine.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas de mouvements de terrain

Écoutez la radio France Bleu Belfort Montbéliard Fm106.8

Coupez le gaz et l'électricité

Éloignez vous des blocs rocheux ou tout bâtiment endommagé

Mettez vous à l'abri

N'allez pas chercher vos enfants à l'école (ils sont pris en charge par leurs enseignants)

Ne conduisez pas

Ne fumez pas

Éloignez vous des lignes électriques

Après l'événement :
Évaluez les dégâts
Informez les autorités

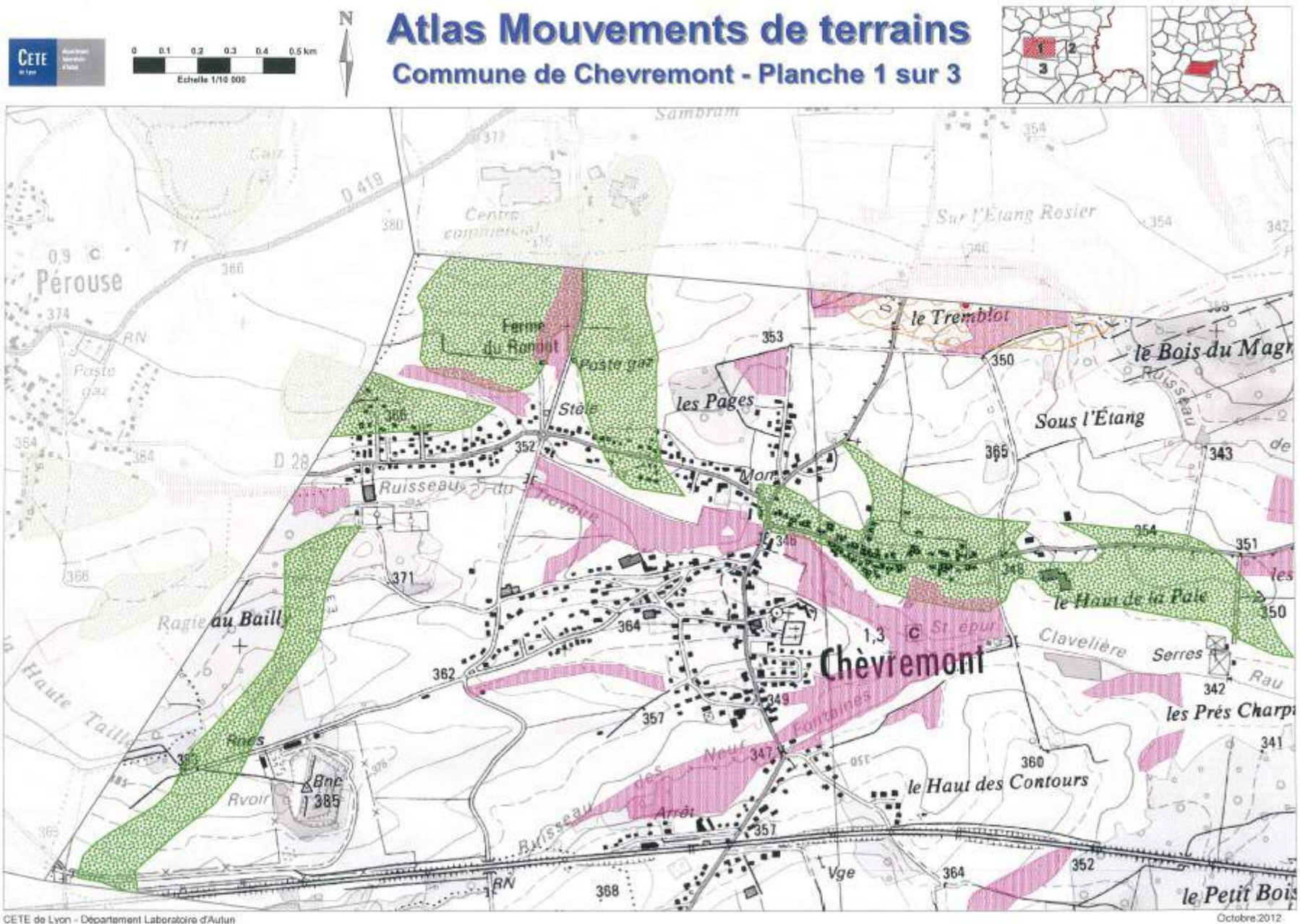
Atlas Mouvements de terrains
Commune de Chevremont - Planche 1 sur 3
CETE
0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 km
Echelle 1/10 000
N
Pérouse
Chèvremont
le Tremblot
le Bois du Magn
Sous l'Étang
les Pages
Ferme du Rondot
Poste gaz
Stèle
Ruisseau du Trévoux
Ragie du Bailly
Haute Taille
le Haut de la Pale
Clavelière
Serres
les Prés Charp
le Haut des Contours
le Petit Bois
Sur l'Étang Rosier
Centre commercial
Sambrain
D 419
D 28
RN
Bnc 385
Vge
CETE de Lyon - Département Laboratoire d'Autun
Octobre 2012

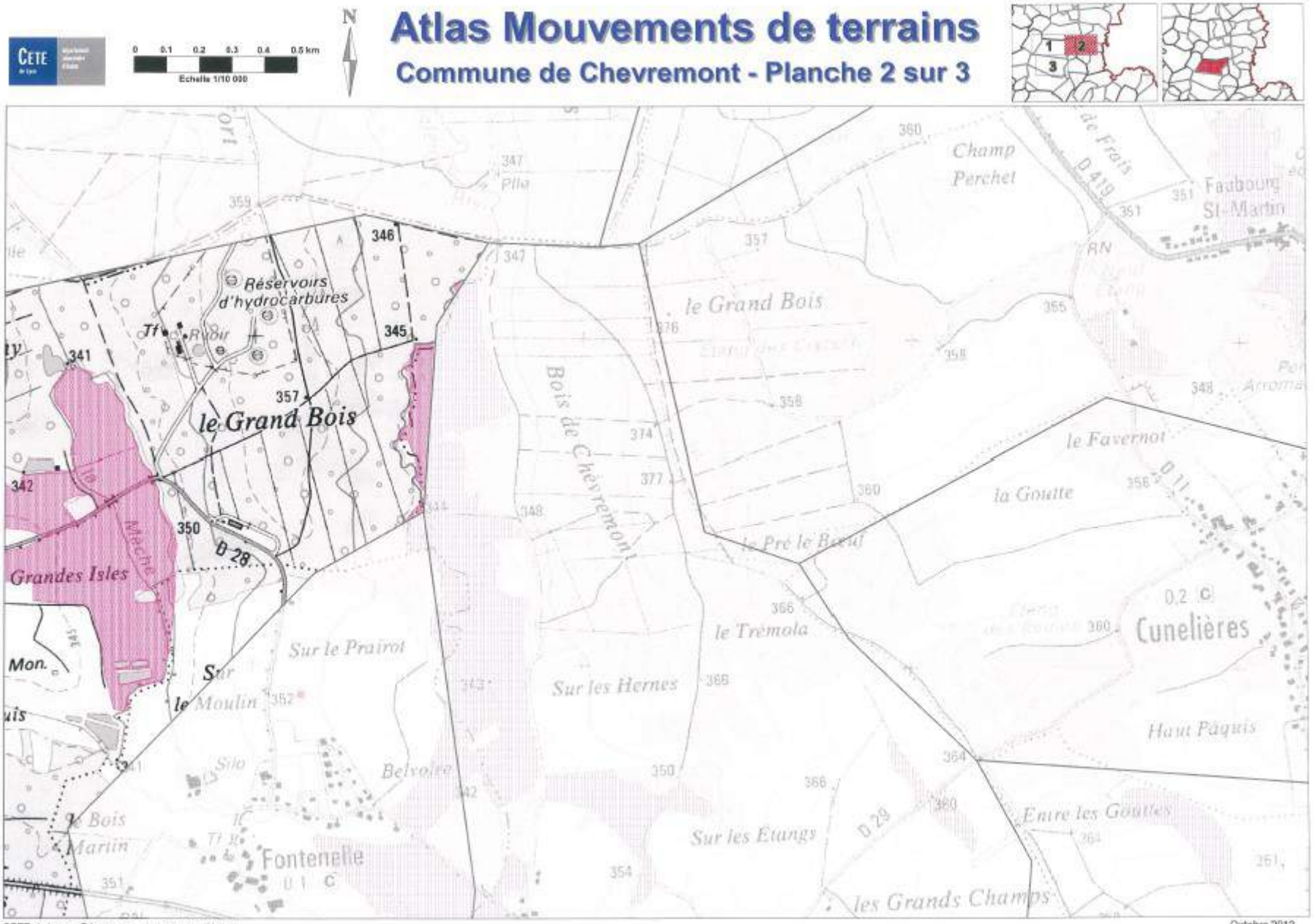
Atlas Mouvements de terrains
Commune de Chevremont - Planche 2 sur 3
CETE
0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 km
Echelle 1/10 000
N
Réservoirs d'hydrocarbures
le Grand Bois
Grandes Isles
Mache
D 28
Sur le Prairot
Sur le Moulin
Sur les Hernes
le Trémola
Bois de Chèvremont
Champ Perchet
Faubourg St-Martin
le Favernot
la Goutte
Cunelières
Haut Paquis
Entre les Goutes
Sur les Étangs
les Grands Champs
Belvoire
Fontenelle
Mon.
CETE de Lyon - Département Laboratoire d'Autun
Octobre 2012

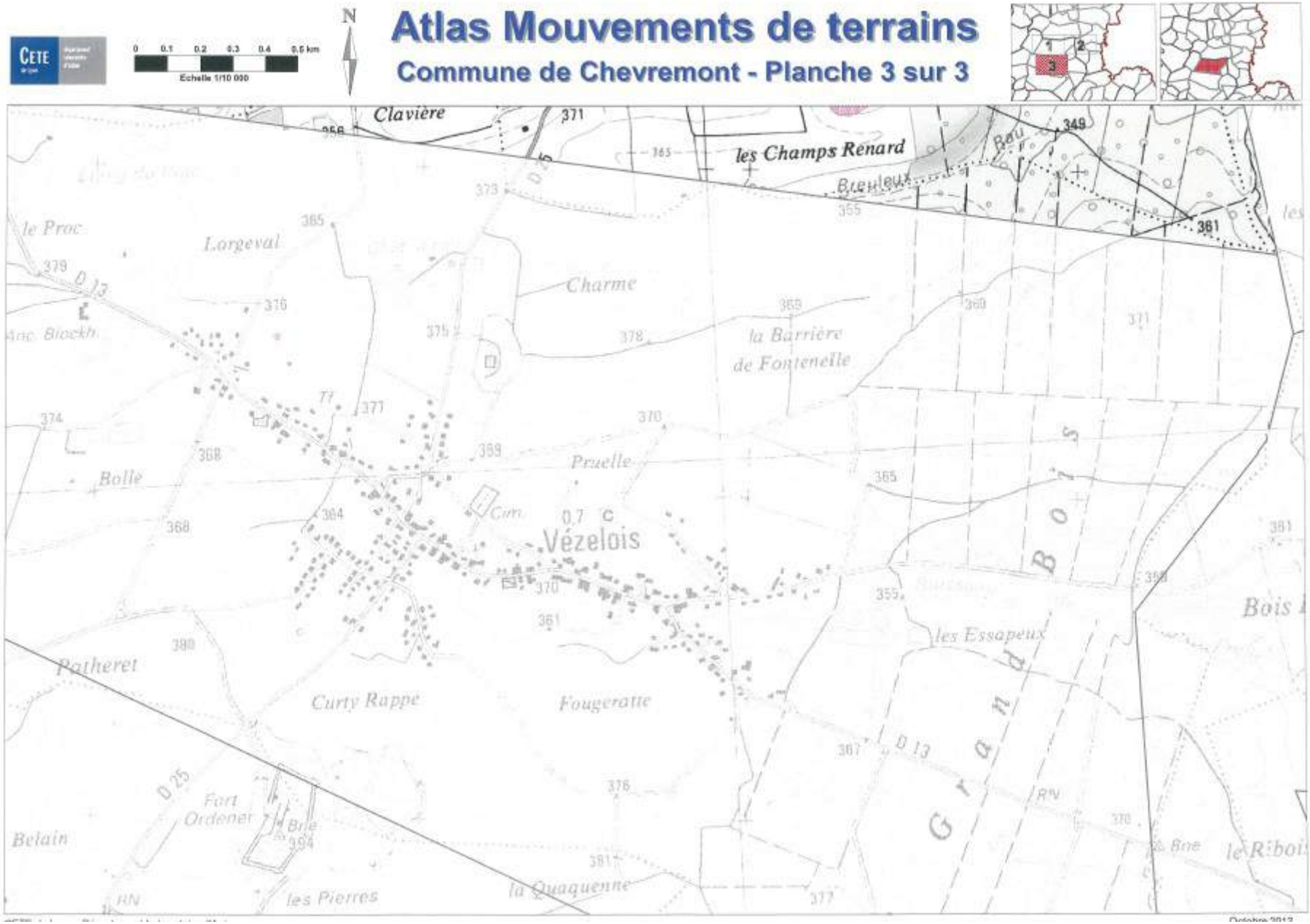
Atlas Mouvements de terrains
Commune de Chevremont - Planche 3 sur 3
CETE
0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 km
Echelle 1/10 000
N
Clavière
les Champs Renard
Breuleux
le Proc
Lorgeval
Charme
la Barrière de Fontenelle
Bolle
Pruelle
Vézelois
les Essapeux
Patheret
Curty Rappe
Fougeratte
Fort Ordener
Belain
les Pierres
la Quaquenne
le Ribois
Grand Bois
Bois
D 13
D 25
RN

D.	**RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**	**Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisations, gazoduc, oléoduc).**

II.D.1 LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEUREUSES PAR VOIES ROUTIERES ET FERROVIAIRES

La commune de **Chèvremont** est concernée par un trafic important de matières dangereuses qui s'effectue par voie routière sur la D28, et par voie ferroviaire Paris-Bâle.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'accident

Mettez vous à l'abri

Fermez les fenêtres

Ne téléphonez pas

Ne fumez pas

Ecoutez la radio France Bleu Belfort-Montbéliard Fm 106.8

Coupez l'électricité et le gaz

Ne conduisez pas

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

SYNTHÈSE DU TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES
DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT
LA CHAPELLE-SOUS-CHAUX
ANCEOT
SERMAMAGNY
MENONCOURT
LAVIÈRE
VAUTHIERMONT
EVETTE-SALBERT
VALDOIE
REPPE
LA COLLONGE
OFFEMONT
DENNEY
PHAFFANS
FONTAINE
CRAVANCHE
FRAIS
BELFORT
BESSONCOURT
FOUSSEMAGNE
ESSERT
PEROUSE
PETIT-CROIX
CHEVREMONT
FONTENELLE
MONTREUX-CHATEAU
BAVILLIERS
DANJOUTIN
URCEREY
VEZELOIS
MOVILLARD
ANDELNANS
ARCHESANS
BOTANS
MEROUX
CHAVANNES-LES-GRANDS
CHAVANATTE
BAMVILLARS
SEVENANS
MOVEL
DORANS
BERMONT
CHARMOIS
BREBOTTE
GROSNE
VELLESCOT
TREVENANS
BOUROGNE
FROIDEFONTAINE
CHATENOIS-LES-FORGES
MORVILLARS
GRANDVILLARS
MEZIRE
THIANCOURT
DELLE
FECHE-L'EGLISE
VOIES ROUTIÈRES
CANALISATIONS
VOIES FERRÉES

II.D.2 LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEUREUSES PAR CANALISATIONS

Les risques transport de matières dangereuses par canalisations sont essentiellement ceux d'une rupture ou de l'apparition d'une fuite. Cela peut entraîner différentes conséquences selon le produit transporté par la canalisation :

- une pollution de l'environnement par déversement du produit transporté
- une explosion
- un incendie déclenché par l'inflammation du produit

La commune de **Chèvremont** est concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses par gazoduc (GRTgaz) et oléoduc (société Pipeline sud-européen).

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'accident

Mettez vous à l'abri

Fermez les fenêtres

Ne téléphonez pas

Ne fumez pas

Ecoutez la radio France Bleu Belfort-Montbéliard Fm 106.8

Coupez l'électricité et le gaz

Ne conduisez pas

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

CARTOGRAPHIE
DES OLÉODUCS ET GAZODUCS
DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT
VOISINES (52) DAMBENOIS (25)
LARIVIERE
VAUTHERMONT
LACOLLONGE
FONTAINE
CHATENAIS
DANJOUTIN
BESSONCOURT
BELFORT
PEROUSE
CHEVREMONT
ESSERT
BAVILLIERS
DANJOUTIN
VEZELOIS
URCEREY
ANDELNANS
ROTANS
MEROUX
AUTRECHENE
CHAVANNATTE
SEVENANS
MOVAL
CHARMOIS
BREBOTTE
CROIXE
VELLESCOT
TREVENANS
BOURGONE
FROIDEFONTAINE
CHATENOIS-LES-FORGES
GRANDVILLARS
MORVILLARS
MEZIRE
THIANCOURT
DELLE
Oléoduc
Gazoduc
Les marches du Nord-Est

Partie III : Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Commune	Date de l'événement	Date de l'arrêté portant reconnaissance de catastrophe naturelle	Nature de la catastrophe
Chèvremont	1er-2 août 1988	7 décembre 1988	Inondations
	14-16 février 1990	16 mars 1990	Inondations
	9-10 décembre 1994	21 février 1995	Inondations
	25-29 décembre 1999	29 décembre 1999	Inondations

Partie IV : Modèle d'affiche communale

Commune
CHEVREMONT
Territoire de Belfort
Franche-Comté

en cas de **danger** ou d'**alerte**

1. **abritez-vous**
   take shelter
   resguardese

2. **écoutez la radio**
   listen to the radio
   escuche la radio

France Bleu 106.8 MHz

3. **respectez les consignes**
   follow the instruction
   respete las consignas

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école
don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus ninos a la escuela

pour en savoir **plus**, consultez
> à la mairie : le DICRIM dossier d'information communal sur les risques majeurs
> sur internet : www. prim .net

PPRI DU BASSIN DE LA BOURBEUSE
Commune de Chèvremont Est

Echelle : 1 / 5 000 (sous format A3)

Légende :

- Zone d expansion de crues
- Zone urbanisée inondable

BD TOPO® IGN PARIS 2000
CARTE DDE 90
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

PPRI DU BASSIN DE LA BOURBEUSE
Commune de Chèvremont Ouest

Echelle : 1 / 5 000 (sous format A3)

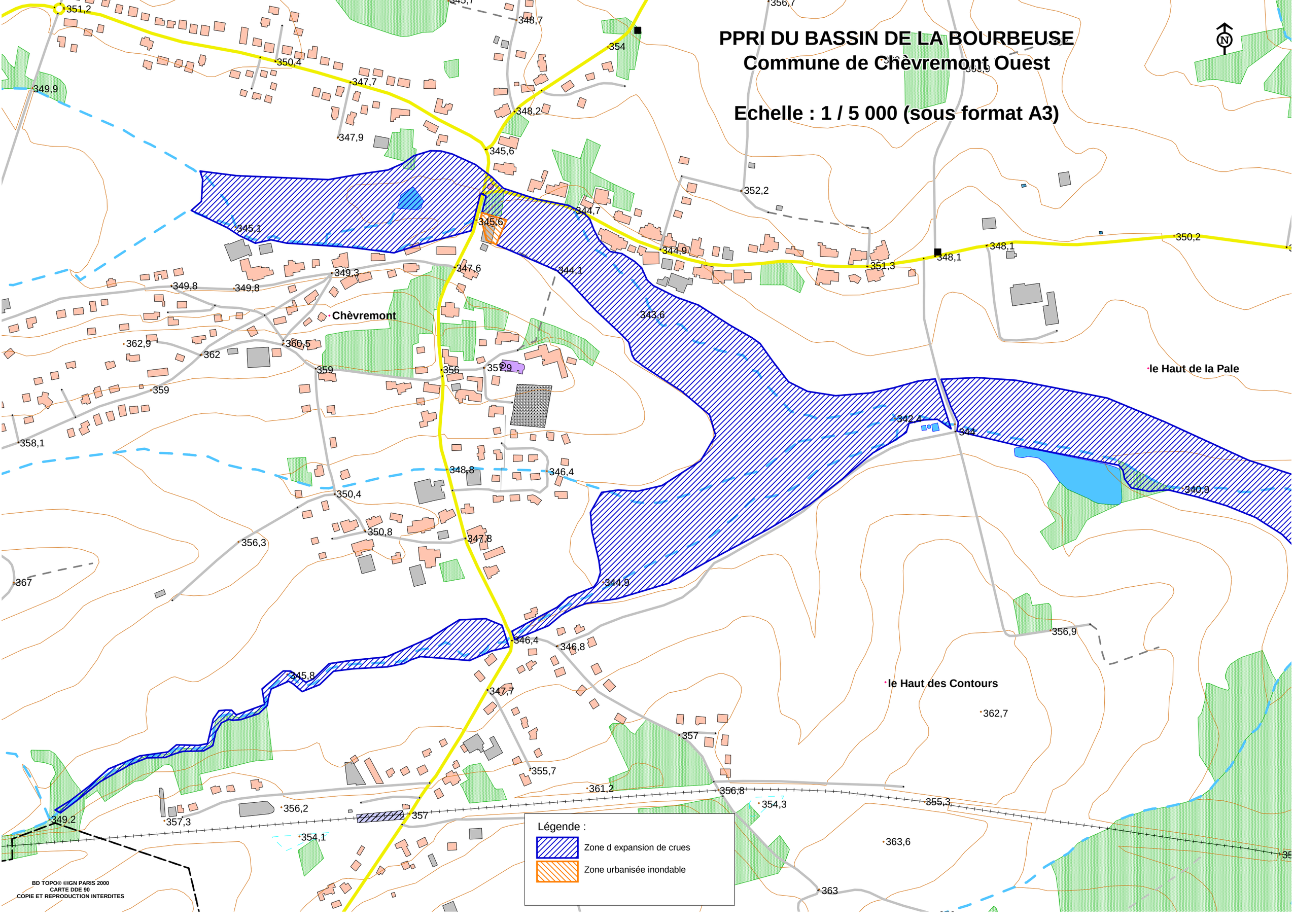

BD TOPO® ©IGN PARIS 2000
CARTE DDE 90
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES